

Luc DE TEMMERMAN
ADVOCATENKANTOOR - CABINET D'AVOCATS

25
tjem

HORIZONTLAAN 6 — 3090 OVERIJSE (Brussels - Belgium) — TEL. : (32/2) 687.65.60 — FAX : (32/2) 687.69.53

Luc DE TEMMERMAN
Jan BOURNONS
Geert DE GREEF
Nathalie HOLLASKY
ADVOCATEN - AVOCATS

57/85

Mons. VAN DER MEERSCH
Juge d'Instruction
Rue Quatre Bras 13
1000 Bruxelles

V/réf :
N/réf : 49262 /LDT/pat

Overijse, 12 septembre 1995.

Monsieur le Juge d'Instruction,

Concerne: RWANDA-GENERAL.

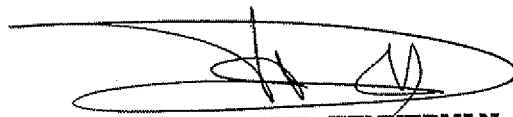
Je vous prie de trouver deux articles de presse qui sont parus récemment concernant le dossier RWANDA.

Je me permets également de vous envoyer copie d'un fax que j'ai reçu du Colonel BAGOSORA.

Puis-je me permettre de vous suggérer de nous rencontrer rapidement.

La démission de Monsieur TWAGIRAMUNGU, son arrivée en Belgique et le fait qu'il a accusé publiquement le FPR des massacres, doit vous permettre d'avoir une plus large vue sur les différents dossiers et en particulier la possibilité d'accorder des visas aux personnes qui désirent venir témoigner dans le cadre de ce dossier.

Veuillez agréer, Monsieur le Juge d'Instruction, l'expression de ma plus haute considération.


Luc DE TEMMERMAN

Maitre Luc de Temmerman

2

Cher maître,

COPIE

Je viens de recevoir votre FAX du 05 sep 95 ainsi que les deux documents y annexés et je vous en remercie, revenant sur la question de vous fournir les informations sur les missiles utilisés par le F.R.R. pendant la guerre contre l'Armée Rwandaise, je voudrais vous préciser que les seuls lance missiles qui ont pu récupérer sont ceux-là dont je vous ai envoyé les caractéristiques. LE F.R.R. a abattu un avion de reconnaissance de l'Armée Rwandaise au début de la guerre au Rwanda et un hélicoptère de combat dans la même région un peu plus tard et chaque fois par des missiles sol-air qui étaient tirés à partir des positions du F.R.R. dans le terrain qu'il contrôlait. Il n'a donc pas été possible de saisir les dits missiles - En 1993, un hélicoptère de l'Armée Rwandaise a été ^{une fois} encore abattu par un missile dans la région de KIRARABO au Nord du pays toujours sans pouvoir récupérer le lance-missile. Donc seuls les deux lance-missiles récupérés à l'endroit du tir de l'avion présidentiel à KACAKA sont disponibles et déposés dans un endroit à ne pas divulguer pour le moment.

Je suis toujours prêt à rencontrer la Commission Rogatoire Belge dans l'Ambassade de Belgique à KINSHASA ou au Cameroun, les frais de transport et de séjour étant supportés bien entendu par le Gouvernement Belge - Je vous téléphone cet après-midi à 16 heures de Bruxelles - Pour toute information

Tél 00237. 274605 Mr Joseph.

[Signature]
 est par accord de l'oncle
 ce lundi 11 sep 95
 Yaoundé